



**DECLARATION DU NOMBRE D' ACTIONS COMPOSANT LE CAPITAL ET DU NOMBRE
TOTAL DE DROITS DE VOTE AU 28 FEVRIER 2014**

**ARTICLE L.233-8 II DU CODE DE COMMERCE
ARTICLE 223-16 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF**

Nombre d'actions composant le capital	12 500 000
Nombre réel de droit de vote (déduction faite des actions auto-détenues)	17 168 866
Nombre théorique de droits de vote (y compris les actions auto-détenues)	17 284 361